19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

11) N° de publication :

2 545 780

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national :

Evelyn. - AU.

84 07286

(51) Int Cl3: B 63 B 13/00; F 04 B 49/00.

① DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

Α1

- 22 Date de dépôt : 11 mai 1984.
- (30) Priorité: AU, 13 mai 1983, nº PF 9336.

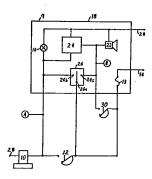
(72) Inventeur(s): Kevin Martin Ross.

(71) Demandeur(s): ROSS Kevin Martin et ROSSE Janine

- (43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 46 du 16 novembre 1984.
- 60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- 73) Titulaire(s):
- 74 Mandataire(s): Marc-Roger Hirsch.
- 54 Pompe de cale et circuit de minuterie pour une telle pompe.
- 57) La pompe 10 est associée à un dispositif automatique 12 pour mettre sous tension et hors tension la pompe 10 en réponse au niveau d'eau détecté.

Un dispositif d'alarme 22 est conçu pour donner une alarme lorsque la pompe a fonctionné en continu pendant plus long-temps qu'une période prédéterminée.

Application aux pompes de cale de navires.



1 "Pompe de cale et circuit de minuterie pour une telle pompe "

La présente invention se rapporte, d'une part, à un appareil automatique de pompe de cale comprenant un dispositif automatique pour mettre la pompe sous tension et hors tension en réponse au niveau d'eau détecté et un dispositif d'alarme disposé pour donner un avertissement lorsque la pompe de cale a fonctionné en continu pendant plus longtemps qu'une période prédéterminée.

10 La présente invention se rapporte, d'autre part, à un circuit de minuterie monostable enclenchable, pour une utilisation avec une pompe de cale comprenant un premier réseau télécommandé réglé à une valeur relativement élevée, un second réseau télécommandé réglé à 15 une valeur relativement faible, un circuit intégré, une connexion entre le premier réseau télécommandé et une broche de seuil du circuit intégré, une connexion entre le sesond réseau télécommandé et une broche de déclenchement du circuit intégré, une connexion entre une broche de sortie du circuit intégré et le dispositif d'alarme sonore et une connexion entre une autre broche du circuit intégré et la source de courant, le second réseau télécommandé étant disposé de façon à brancher le circuit intégré lorsque la tension est appliquée au circuit de minuterie monostable enclenchable, le premier réseau télécommandé étant disposé de façon à être contrôlé par le circuit intégré afin que, lorsque la tension détectée à la broche de seuil atteint une proportion déterminée de la tension d'alimentation, la connexion de la broche de sortie au dispositif d'alarme sonore met sous tension le dispositif d'alarme sonore.

La présente invention se rapporte à un dispositif d'alarme sonore. Les navires comprennent couramment

1 une pompe de cale automatique qui est conçue pour pomper l'eau de la cale du navire suivant les besoins.Dans des conditions de fonctionnement normales, la pompe de cale doit réduire le niveau de l'eau dans la cale jusqu'à un niveau acceptable dans un délai relativement court, tel que moins d'une minute.

Toutefois, dans certaines circonstances, la pompe de cale peut être incapable de réduire le niveau d'eau dans la cale à un niveau acceptable, dans un délai re-10 lativement court, tel que 15 à 30 secondes. Ceci peut se produire, par exemple, lorsque le navire est endommagé à tel point que la quantité d'eau pénétrant dans la cale est bien supérieure à la normale et supérieure à la capacité de la pompe de cale. En variante, la pompe de cale peut être bloquée ou partiellement bloquée si bien qu'elle ne fonctionne pas du tout ou qu'elle ne fonctionne qu'avec un débit réduit. Dans des circonstances de ce genre, la commande automatique de la pompe de cale peut fonctionner d'une manière incorrecte et la pompe de cale peut continuer à tourner pendant des 20 périodes prolongées, ce qui provoque une usure et une corrosion accélérées de la pompe de cale , qui provoque le déchargement de la batterie du navire.

On sait déjà que l'on peut prévoir une lampe qui s'allume lorsque la pompe de cale est en fonctionnement, si bien que l'équipage du navire est averti du fonctionnement de la pompe de cale. Toutefois, dans les conditions pratiques de service d'un navire, ce signal visuel peut passer inaperçu ou peut être aperçu mais négligé, parce que personne ne s'est rendu compte qu'il a duré plus longtemps que, par exemple, une minute.

Si la cale est inondée, le navire peut sombrer, ce quiest spécialement dangereux en mer. Si la pompe fonctionne inutilement, elle s'usera plus rapidement, si bien qu'un remplacement coûteux deviendra nécessaire 1 prématurément.

Conformément à un aspect de la présente invention, on prévoit un appareil automatique pour pompe de cale comprenant un dispositif automatique pour mettre sous tension et hors tension la pompe en réponse au niveau d'eau détecté, et un dispositif d'alarme disposé pour donner une alarme lorsque la pompe de cale a fonctionné en continu pendant plus longtemps qu'une période prédéterminée. Conformément à un autre aspect de la présente invention, on prévoit un circuit de minuterie monosta-10 ble enclenchable, à utiliser avec une pompe de cale et comprenant un premier réseau télécommandé réglé à une valeur relativement élevée, un second réseau réglé à une valeur relativement basse, un circuit intégré, une connexion entre le premier réseau télécommandé et 15 une broche de seuil du circuit intégré, une connexion entre le second réseau télécommandé et une broche de déclenchement du circuit intégré, une connexion entre une broche de sortie du circuit intégré et un dispositif d'alarme et une connexion entre une autre broche 20 du circuit intégré et la source de tension, le second réseau télécommandé étant disposé de façon à brancher le circuit intégré lorsque le circuit de minuterie monostable enclenchable est mis sous tension, le premier réseau télécommandé étant disposé de façon à être contrôlé par le circuit intégré afin que, lorsque la tension détectée à la broche de seuil atteint une proportion prédéterminée de la tension d'alimentation, la connexion de la broche de sortie au dispositif d'alarme met sous tension le dispositif d'alarme.

La présente invention sera décrite maintenant, à titre d'exemple, en se référant aux dessins ci-joints qui représentent respectivement :

La figure 1, une vue générale d'un circuit activé 35 pour une pompe de cale automatique comprenant un dispositif d'alarme sonore et

5

25

La figure 2, un plan détaillé d'une réalisation d'un circuit pouvant être utilisé pour fournir une alarme sonore au circuit de la figure 1.

La figure 1 représente un circuit activé 9 pour une pompe de cale automatique 10. Le circuit comprend un interrupteur à flotteur 12, connecté électriquement à un fusible 13 et à une source de tension 14, telle qu'une batterie, et la pompe de cave 10. L'interrupteur 10 à flotteur 12 est également connecté électriquement à une lampe 16, qui fournit une indication visuelle de la fermeture des contacts de l'interrupteur à flotteur 12 et du bon état du fusible 13. La lampe 16 peut être située sur une console 18.

L'interrupteur à flotteur 12 est disposé de façon 15 à ce que ses contacts se ferment lorsque, en opération, le niveau d'eau dans la cale monte au-dessus d'un niveau prédéterminé. La fermeture des contacts de l'interrupteur à flotteur 12 provoque simultanément la mise sous tension de la pompe de cale 10, de la lampe 16 20 et d'un circuit retardé décrit ci-après et soumis au fonctionnement du fusible 13.

Une alarme sonore 22, telle qu'un klaxon piézoélectrique ou un dispositif analogue est connecté essentiellement en parallèle avec la lampe 16, conformément à la présente invention. Toutefois, pour éviter que l'alarme sonore ne soit enclenchée inutilement, un circuit de retard 24 est disposé pour retarder la mise sous tension de l'alarme sonore 22, une fois que 30 les contacts de l'interrupteur à flotteur 12 se sont fermés. Le circuit de retard 24 est un circuit de minuterie monostable enclenchable.

Le circuit d'activation de la figure 1 peut comprendre également un interrupteur 26. L'interrupteur 26 peut être utilisé pour enclencher le circuit d'acti-

- vation 9 suivant l'un des trois modes de fonctionnement. Un élément de commutation 26a peut être choisi par l'interrupteur 26, de façon à faire fonctionner le circuit d'activation en mode automatique. En mode automatique,
- 1'alarme sonore 22 peut retentir si les contacts de l'interrupteur à flotteur 12 se ferment plus longtemps qu'un temps prédéterminé, comme par exemple 1 minute. D'autre part, en mode automatique, la lampe 16 peut s'allumer dès que les contacts de l'interrupteur à flotteur 12 se ferment.

Un élément de commutation 26b peut être choisi par l'interrupteur 26, afin de faire fonctionner le circuit d'activation 9 en mode manuel. En mode manuel, la pompe de cale 10 et la lampe 16 peuvent fonctionner quel que soit l'état de l'interrupteur à flotteur 12.Le circuit de retard 24 peut fournir alors une indication sonore en mode manuel, lorsque la pompe de cale 10 a fonctionné pendant plus longtemps qu'une durée prédéterminée. La lampe 16 peut s'allumer dès que les contacts de l'interrupteur à flotteur 12 se ferment.

20

Un élément de commutation 26c peut être choisi par l'interrupteur 26 pour faire fonctionner le circuit d'activation 9 en mode d'essai. En mode d'essai, le fusible 13 et l'alarme sonore 22 sont vérifiés tous deux. Si le fusible 13 et l'alarme sonore 22 sont tous deux capables de fonctionner, un courant passera par ces deux éléments. Plus particulièrement, le courant passe de la source de tension 14 par le fusible 13, de l'élément de commutation 26a à l'élément de commutation 26c, par l'alarme sonore 22 jusqu'à un potentiel de terre 28 et revient à la source de tension 14.

On peut envisager que la lampe 16 soit également vérifiée lorsque l'interrupteur 26 est commuté en mode de vérification.

35 Il est préférable qu'il n'existe pas d'élément de

1 commutation capable d'interrompre l'alimentation de tension 14 vers le reste du circuit d'activation 9 conforme à la présente invention.

Par conséquent, le circuit d'activation 9 confor-5 me à la présente invention ne peut pas être rendu inopérant par accident.

Un interrupteur à flotteur auxiliaire 30 peut être disposé de façon à ce que ses contacts se ferment si,en opération, le niveau d'eau en un endroit qui peut être sensiblement plus élevé que la cale, s'élève au-dessus d'un niveau prédéterminé. Si le niveau prédéterminé est dépassé, l'alarme sonore 22 peut résonner immédiatement.

L'interrupteur à flotteur auxiliaire 30 peut ame-15 ner un courant provenant de la source de tension 14 par le fusible 13 à l'élément de commutation 26c et directement à l'alarme sonore 22, si ses contacts se ferment.

Le point plus élevé sera à un niveau de la coque du navire où, dans des conditions normales, on ne trouve pas de liquide tel que de l'eau de cale. Par conséquent, si l'interrupteur à flotteur 12 fonctionne mal, l'interrupteur à flotteur auxiliaire 30 peut agir comme dispositif de secours.

La figure 2 représente en détail une réalisation d'un circuit de retard 24.

Le circuit de retard 24 comprend une minuterie IC NE555. La minuterie IC NE555 est disposée en mode de fonctionnement monostable. La minuterie IC-NE555 assure un retard dans la mise sous tension de l'alarme sonore 22.

Si la tension est enclenchée, c'est-à-dire si les contacts de l'interrupteur à flotteur 12 sont fermés, le circuit à retard 24 est alimenté en courant par l' intermédiaire d'une diode D1. Dans ce cas, un conden-

sateur C3, qui peut être dimensionné à 25 AF, se charge rapidement tandis qu'un condensateur C2, qui peut être dimensionné à 0,1 AF, se charge lentement parce que le courant doit d'abord traverser une résistance R2 qui peut être prise égale à 82K ohms pour atteindre le condensateur C2.

Il en résulte que, pendant la période où le condensateur C2 se charge par l'intermédiaire de la résistance R2, une broche de déclenchement 2 de la minuterie IC NE555 est maintenue à un potentiel faible. Pour la broche de déclenchement 2 de la minuterie IC NE555, un potentiel faible est tout potentiel positif inférieur à 1/3 de la tension d'alimentation existant sur une broche d'alimentation 8 de la minuterie IC NE555.

Si une tension est appliquée au circuit de retard 24 et si la broche de déclenchement 2 de la minuterie IC NE555 est un potentiel faible, la minuterie IC NE555 sera enclenchée. Cela signifie qu'une broche de sortie est mise à un potentiel élevé. La broche de sortie 3 reste à un potentiel élevé tant que la broche de déclenchement 2 est dans la gamme des potentiels faibles inférieurs à 1/3 de la tension d'alimentation.

De même, lorsque la tension est appliquée au circuit de retard 24, un condensateur C1 commencera à se charger. Pour atteindre le condensateur C1, le courant d'alimentation doit passer par une résistance R1. La combinaison de la résistance R1 et du condensateur C1 détermine le degré de retard appliqué au circuit 24, avec la résistance R1 prise égale à 560 K ohm et le condensateur C1 dimensionné à 100 µF, le retard étant alors de 70 secondes comme indiqué. De préférence, le retard est compris dans la gamme de 30 à 300 secondes et, de préférence encore, de 35 à 150 secondes, l'idéal étant compris en 55 et 85 secondes.

La minuterie IC NE555 contrôle la tension à tra-

35

vers le condensateur C1 lorsque le condensateur C1 se charge, et compare cette tension avec la tension d'alimentation. Lorsque la tension à travers le condensateur C1 a atteint les 2/3 de la tension d'alimentation, l'alarme 22 est enclenchée par l'intermédiaire de la broche de sortie 3 et une broche de décharge 7 évacue la charge emmagasinée dans le condensateur C1. Aussi longtemps que le circuit de retard 24 continue à être mis sous tension, l'alarme sonore 22 peut résonner.

La broche de sortie 3 de la minuterie IC NE555 peut être raccordée à l'alarme 22 par une résistance R3 qui peut être calibrée à 1 K ohm et à un transistor T1.

10

35

La résistance R3 et le transistor T1 peuvent fournir une puissance de sortie à l'alarme sonore 22 qui
est supérieure à la puissance fournie par la broche
de sortie 3.Il en résulte qu'une alarme sonore 22 plus
intense peut être utilisée, que si la broche de sortie
3 contrôlait directement l'alarme sonore 22.

Lorsque le niveau de l'eau est abaissé par suite du fonctionnement de la pompe de cale 10, les contacts de l'interrupteur à flotteur 12 peuvent s'ouvrir, la tension positive étant alors coupée et l'alimentation de courant positive étant supprimée par la diode D1.

Dans les cas où les contacts de l'interrupteur à flotteur 12 doivent fonctionner fréquemment, il est essentiel de s'assurer que toute la charge électrique emmagasinée dans le condensateur C1 de la minuterie est évacuée chaque fois que les contacts de l'interrupteur

30 à flotteur 12 se sont ouverts. Sinon, par suite du fonctionnement fréquent des contacts de l'interrupteur à flotteur 12, une charge électrique pourrait s'accumuler dans le condensateur C1 et provoquer, par erreur, le fonctionnement de l'alarme sonore 22.

Des dispositifs sont prévus pour évacuer la charge

1 stockée dans le condensateur C1 si l'alarme sonore 22 n'a pas commencé à résonner. Ces dispositifs comprennent le condensateur chargé C3, qui commence à se décharger dans le circuit immédiatement si l'alimentation de courant positif est supprimée à la diode D1. Lorsque le condensateur C3 se décharge, le condensateur C1 continue à se charger. Lorsque la tension à travers le condensateur C1 atteint les 2/3 de la tension décroissante fournie par le condensateur C3, la minuterie IC NE555 est enclenchée, la broche de sortie 3 actionne le transistor T1 et l'alarme sonore peut fonctionner momentanément.

Simultanément, la broche de décharge 7 évacue la charge électrique emmagasinée dans le condensateur C1.

15 Il en résulte que le circuit à retard 24 est remis dans son état initial.

Le circuit 24 est connecté au même conducteur que la pompe de cale 10 et que la lampe 16. Par conséquent, le condensateur C3 pourrait se décharger par la pompe 10 et la lampe 16, mais la diode D1 empêche ce phénomène. D'autre part, si par hasard les conducteurs d'alimentation de courant étaient inversés au cours du montage, la présence de D1 protègerait le circuit 24.

Le condensateur C3 empêche le déclenchement immédiat du circuit en condition de mise sous tension et
fournit de la tension au circuit en condition de mise
hors tension, assez longtemps pour que la minuterie
IC NE555 puisse être rétablie dans son état initial.
La valeur de C3 doit être suffisamment élevée pour
qu'il reste suffisamment d'énergie résiduelle emmagasinée pour garantir que le circuit soit rétabli d'une
manière fiable chaque fois que la tension a été supprimée dans le circuit, mais suffisamment faible pour empêcher que la minuterie IC NE555 ne provoque un dé35 clenchement intempestif chaque fois que le circuit est

mis sous tension.

10

15

30

En l'absence du condensateur C3, on a constaté que l'interrupteur à flotteur 12 peut déclencher intempestivement l'alarme 22, immédiatement en condition sous 5 tension. Un condensateur C3, dimensionné plus faible que 25 µF, peut pallier cet inconvénient mais, en condition de coupure de tension, lorsque la pompe n'a fonctionné que pendant un temps assez bref, un condensateur de faible capacité possèderait une énergie résiduelle insuffisante pour rétablir la minuterie IC NE555 dans son état initial. On a trouvé, par conséquent, que la valeur de compromis de 25 juF permettait que le condensateur C3 remplisse ces deux fonctions d'une manière satisfaisante.

Les valeurs du réseau résistif-capacitif R1-C1 peuvent varier de façon à obtenir différentes durées de retard, suivant les besoins. Une valeur de 70 secondes donne généralement satisfaction, vu qu'une pompe de cale sert généralement à faire descendre le niveau d'eau de cale jusqu'à une valeur acceptable, dans un 20 délai d'environ 15 à 30 secondes.

Le réseau résistif-capacitif R2-C2 est conçu pour maintenir la broche 2 en condition sous tension, afin d'enclencher la minuterie IC NE555. On a constaté que 25 cette combinaison élimine les problèmes de démarrage erratique du circuit, qui pourraient se présenter autrement. Les valeurs choisies garantissent que la minuterie IC NE555 a été actionnée d'une manière fiable par le fonctionnement de l'interrupteur à flotteur 12.

Un condensateur C4, qui peut être calibré à 0,01/uF est raccordé à une broche de tension de commande 5 pour fournir une terre en courant alternatif, de manière à réduire les perturbations extérieures quand le circuit est en fonctionnement. Par conséquent, une tension de bruit pouvant être créée sur la broche de ten1 sion de commande 5 par interférence extérieure, peut être sensiblement éliminée par le condensateur C4.

Le circuit ainsi décrit est conçu pour le fonctionnement en 12 volts seulement. De nombreux navires 5 ont des systèmes électriques en 24 volts, qui pourraient endommager le circuit à 12 volts ainsi décrit. Pour faire fonctionner le circuit à 12 volts décrit ici, un régulateur en série de 12 volts (non représenté) peut être utilisé pour réduire la tension de 24 10 volts fournie par la source de courant aux 12 volts nécessaires pour le circuit à 12 volts.

Des modifications et variations qui seraient évidentes pour toute personne compétente, sont censées faire partie de l'objet de la présente invention. Par exemple, toute autre minuterie monostable enclenchable peut être utilisée à la place du circuit retardé 24, à condition que la minuterie monostable enclenchable puisse fournir un courant de sortie et un retard semblables à ceux du circuit à retard 24. D'autre part, le dispositif d'alarme peut comprendre soit une alarme sonore et/ou une alarme visuelle.

REVENDICATIONS

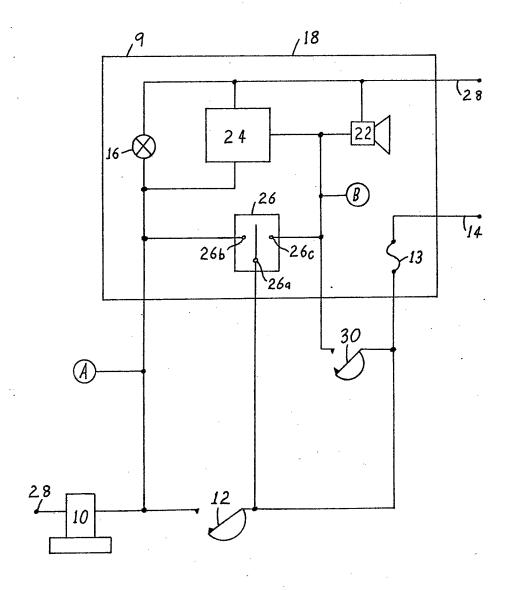
- 1. Appareil automatique pour pompe de cale avec un dispositif automatique pour mettre sous tension et hors
- 5 tension la pompe en réponse au niveau d'eau détecté, caractérisé en ce qu'il comprend un dispositif d'alarme
 - (22) conçu pour donner une alarme lorsque la pompe de cale
- . (10) a fonctionné en continu pendant plus longtemps qu'une période prédéterminée.
- 10 2. Un appareil pour pompe, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif d'alarme (22) est une alarme sonore disposée pour donner une alarme sonore.
 - 3. Appareil pour pompe selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'un dispositif à flotteur (12) est
- 15 prévu pour raccorder sélectivement la pompe de cale (10) à une source de tension (14), en fonction du niveau d'eau dans une cale.
 - 4. Appareil pour pompe selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il est prévu en outre un circuit de
- 20 minuterie monostable (24) enclenchable disposé de façon à être raccordé à la source de tension (14) lorsque le dispositif à flotteur (12) se ferme et à actionner l'alarme sonore (22) si le dispositif à flotteur (12) reste fermé pendant plus longtemps qu'une période
- 25 prédéterminée.
 - 5. Appareil pour pompe selon la revendication 4, caractérisé en ce que le circuit de minuterie monostable
 enclenchable (24) comprend un premier réseau télécommandé
 (R1,C1) calibré pour une valeur relativement élevée, un
- 30 second réseau télécommandé (R2,C2) calibré pour une valeur relativment basse, un circuit intégré (NE555), une connexion entre le premier réseau télécommandé (R1,C1) et une broche de seuil (6) du circuit intégré (NE555), une connexion entre le second réseau télécommandé (R2,C2)
- 35 et une broche d'enclenchement (2) du circuit intégré (NE555), une connexion entre une broche de sortie (3) du circuit intégré (NE555) et le dispositif d'alarme sonore

- (22) et une connexion entre une autre broche (8) du circuit intégré (NE555) et la source de tension (14), le second réseau télécommandé (R2,C2) étant disposé de façon à brancher le circuit intégré (NE555) lorsque le
- 5 circuit de la minuterie monostable enclenchable (24) est mis sous tension, le premier réseau télécommandé (R1,C1) étant disposé de façon à être contrôlé par le circuit intégré (NE555) si bien que, lorsque la tension détectée à la broche de seuil (6) atteint une proportion
- 10 prédéterminée de la tension d'alimentation (14), la connexion de la broche de sortie (3) au dispositif d'alarme sonore (22) met sous tension le dispositif d'alarme sonore (22).
- 6. Appareil pour pompe selon la revendication 4 ou 5,
 15 caractérisé en ce que le circuit de minuterie monostable enclenchable (24) comprend également un autre
 condensateur (C3) de plus faible capacité que le condensateur (C1) du premier réseau télécommandé (R1,C1), de
 façon à ce que, en cas de coupure de l'alimentation de
- 20 tension (14) avant la mise sous tension du dispositif d'alarme sonore (22), l'autre condensateur (C3) mette sous tension le circuit de minuterie monostable enclenchable (24) pendant un temps suffisamment long pour permettre le ré-enclenchement du premier réseau télé-
- 25 commandé (R1,C1).
 7. Appareil pour pompe selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le dispositif d'alarme sonore (22) est disposé de façon à être actionné lorsque la pompe de cale (10) a fonctionné
- 30 en continu pendant une période prédéterminée, comprise dans la gamme de 30 à 300 secondes.
 - 8. Appareil pour pompe selon la revendication 7, caractérisé en ce que la période prédéterminée est comprise dans la gamme de 35 à 100 secondes.
- 35 9. Appareil pour pompe selon la revendication 8, caractérisé en ce que la période prédéterminée est comprise dans la gamme de 55 à 85 secondes.

- 10. Circuit de minuterie monostable enclenchable pour emploi avec une pompe de cale, caractérisé en ce qu'il comprend un premier réseau télécommandé (R1,C1), calibré à une valeur relativement élevée, un second réseau télé-
- 5 commandé (R2,C2) calibré à une valeur relativement basse, un circuit intégré (NE555), une connexion entre le premier réseau télécommandé (R1,C1) et une broche de seuil (6) du circuit intégré (NE555), une connexion entre le second réseau télécommandé (R2,C2) et une
- 10 broche d'enclenchement (2) du circuit intégré (NE555), une connexion entre une broche de sortie (3) du circuit intégré (NE555) et le dispositif d'alarme sonore (22) et une connexion entre une autre broche (8) du circuit intégré (NE555) et la source de tension (14), le
- 15 second réseau télécommandé (R2,C2) étant disposé de façon à brancher le circuit intégré (NE555) lorsque le circuit de minuterie monostable enclenchable (24) est mis sous tension, le premier réseau télécommandé (R1,C1) étant disposé de façon à être contrôlé par le circuit
- 20 intégré (NE555), si bien que, lorsque la tension détectée à la broche de seuil (6) atteint une proportion prédéterminée de la tension d'alimentation (14), la connexion de la broche de sortie (3) au dispositif d'alarme sonore (22) met sous tension le dispositif d'alarme sonore (22).
- 25 11. Un circuit de minuterie monostable enclenchable selon la revendication 10, caractérisé en ce qu'il comprend également un autre condensateur (C3) de capacité plus faible que le condensateur (C1) du premier réseau télécommandé (R1,C1), de façon à ce que, en cas de coupure
- 30 de la source de tension avant la mise sous tension du dispositif d'alarme sonore (22), l'autre condensateur (C3) mette sous tension le circuit de minuterie monostable enclenchable (24) pendant un temps suffisamment long pour permettre le réenclenchement du premier réseau télé-35 commandé (R1,C1).
 - 12. Un circuit de minuterie monostable enclenchable selon la revendication 10 ou 11, caractérisé en ce que

la période prédéterminée est comprise dans la gamme de 30 à 300 secondes.

- 13. Un réseau de minuterie monostable enclenchable selon la revendication 12, caractérisé en ce que la période prédéterminée est comprise dans la gamme de 35 à 150 secondes.
- 14. Un circuit de minuterie monostable enclenchable selon la revendication 13, caractérisé en ce que la période prédéterminée est comprise dans la gamme de 55 à 85 secondes.



III. 2.

